AR Prefecture

016-211601836-20260910-47_2026-DE
Reçu le 11/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Participants au vote : 11
Absents représentés : 3
Pouvoirs : 3

Le 10 septembre deux mille vingt-six à 19h30, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 4 septembre 2026.
Date de l'affichage en mairie : 4 septembre 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Justine MARZACK, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents représentés : Joël BEAULIEU, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Justine MARZACK.

Délibération n° 47_2026 : plan communal de sauvegarde

Le maire expose au conseil :

- qu'aux termes de l'article R. 731-1 du code de la sécurité intérieure : I. - Le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire... III. - A l'issue de son élaboration ou de sa révision, le plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un arrêté... transmis... au préfet du département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale... IV. - A l'issue de son adoption ou après le renouvellement général des conseils municipaux, le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal... ";
- que le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune révisé, joint à la convocation délivrée pour la présente séance, tient compte des évolutions intervenues depuis son élaboration, en 2009, en matière de risques, notamment d'inondation, et en ce qui concerne l'organisation communale et les moyens mobilisables en cas d'événement.
- qu'il se présente sous forme de fiches détaillant le dispositif communal de crise, les actions à mener, les moyens recensés, les données relatives à la population et un annuaire de crise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation qui lui a été faite le 10 septembre 2026 du plan communal de sauvegarde :

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 3	Abstentions : 2	Pour : 9	Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le maire, Armand AGOSTINELLI

MAIRIE de LESIGNAC-DURAND 16 (Charente)

Cette délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15, rue Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers) par voie postale our par voie dématérialisée via "télérecours citoyen" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.